

### **“Parce que vous le valez bien”**

**29 entreprises, avec l'Oréal en locomotive, ont signé la charte de la parentalité proposée par l'association SOS-Prema, qui engage les entreprises à créer un environnement favorable aux salariés-parents de jeunes enfants. Horaires aménagés pour les futurs papas, compensation de salaire à 100% pour les congés de paternité, possibilité de temps partiels et de télétravail pour les jeunes pères... des offres à contre-courant de l'ambiance générale de rigueur. L'Oréal offre même un mois de congé maternité supplémentaire rémunéré à 100% et soutient la création de plusieurs crèches interentreprises dans la région parisienne.**